Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-212901821-20260924-DCM_2026_41-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Plouégat-Guerrand sous la présidence de Monsieur Hervé Loussaut, Maire, suivant convocation faite le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Membres présents : Monsieur Hervé LOUSSAUT, Monsieur Clément PEPE, Madame Elodie CORBEL, Madame Yolande CHATEIGNER, Monsieur Erwan LUCAS, Monsieur Thorsten BARTH, Madame Magaly STEPHAN, Madame Marine JOLY, Monsieur Alexandre JOLY, Madame Typhaine JONCOUR, Monsieur Philippe TRELLU, Madame Katell SCORNET,

Absents excusés : Monsieur Ludovic BOUGET qui a donné procuration à Monsieur Clément PEPE, Madame Cléa PLUSQUELLEC qui a donné procuration à Madame Marine JOLY, Madame Felicia KENNEDY THYEBAUT,

Secrétaire de séance : Monsieur Clément PEPE,

Délibération n°2026/41

DESIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE MORLAIX COMMUNAUTE

Rapporteur : Hervé Loussaut

Conformément au code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C IV, il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT).

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Par délibération du 29 juin 2026 le Conseil de Communauté a approuvé le principe de composition de la CLECT et adopté son règlement.

Comme mentionné dans le règlement : *"Les membres de la CLECT sont désignés par les communes et les noms sont transmis au conseil de communauté qui les acte par délibération. Le conseil de communauté a validé le principe de nommer un titulaire et un suppléant pour chaque commune membre."*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Désigne** :
 - Monsieur Hervé Loussaut, membre titulaire
 - Monsieur Clément Pepe, membre suppléant

Au sein de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges

POUR : 14 voix – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 voix

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-212901821-20260924-DCM_2026_41-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Clément Pepe,

Le maire,
Hervé Loussaut,